

Campagne vaccinale dédiée aux personnes de plus de 55 ans à professions prioritaires : dimanche 25 avril



La préfecture de l'Aube et l'Agence Régionale de Santé Grand Est, avec le concours de Troyes Champagne Métropole et de la Ville de Troyes, organisent ce dimanche 25 avril 2021 une action de vaccination réservée aux personnes de plus de 55 ans, salariés et agents publics, relevant des professions prioritaires pour la vaccination contre la COVID.

Vous avez plus de 55 ans et êtes salarié ou agent public relevant des professions prioritaires ? Vous pouvez être vacciné dès ce dimanche 25 avril, de 8h30 à 12h30, au Centre de Vaccination ex-Lidl situé avenue Maréchal de Lattre de Tassigny. Selon les protocoles de la Haute Autorité de Santé et du Gouvernement, cette opération sera réalisée avec des **vaccins AstraZeneca**.

Toutes les personnes intéressées et répondant aux critères peuvent prendre rendez-vous :

o Sur **Doctolib** : <https://www.doctolib.fr/>

o Au **03 25 49 75 84** (standard téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h)

La liste des catégories de personnels prioritaires de plus de 55 ans arrêtée par les autorités nationales

o **Enseignants**

o **Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) ;
accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) ;**

o **Professionnels de la petite enfance - dont les assistants maternels ;
professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et professionnels de
la protection de l'enfance ;**

o **Forces de l'ordre**

o Conducteurs de bus

o Conducteurs et livreurs sur courte distance

o Conducteurs routiers, chauffeurs de taxi et de VTC

o Contrôleurs des transports publics (exemple : SNCF, transports urbains)

o Agents d'entretiens : agents de nettoyage, éboueurs, ramassage et tri des déchets

o Agents de gardiennage et de sécurité

o Salariés et chefs d'entreprises des commerces alimentaires : caissiers, employés de libre service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries

o Salariés des abattoirs et des entreprises de transformation de viande

o Professionnels des pompes funèbres

Ces personnels prioritaires devront présenter sur place un justificatif : carte professionnelle, déclaration sur l'honneur ou bulletin de salaire.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr